



## Le développement durable, c'est possible !

Valorisation des patrimoines bâti et naturel > Valorisation et conservation des haies, mares et vergers

### La Bourgogne replante des haies

Région Bourgogne



Pour permettre la restauration de son bocage, le Conseil régional de Bourgogne a lancé depuis 2004 un appel à projet annuel relatif au bocage bourguignon pour la plantation ou la restauration de haies. L'appel à projet de 2006 s'adresse aux agriculteurs, aux communes et à leurs groupements, aux départements ainsi qu'aux lycées agricoles et associations. En 2007 il s'adressera aussi aux particuliers.

Les plantations, toutes d'essences locales, peuvent être de trois ordres : haies champêtres, arbres alignés ou boqueteaux. Le Conseil régional prend en charge 80 % de l'étude préalable et 70 % des travaux, après la signature d'un « contrat bocage » d'une durée de 4 ans, et 50 % de l'entretien des haies pendant 3 ans, afin qu'elles arrivent à maturité.

**Date de lancement du projet : 2004**

**Porteur du projet :** Conseil Régional de Bourgogne

**Nombre d'habitants :** 1 626 000 habitants

#### Contexte :

Dans de nombreuses régions françaises, les haies denses et maillées ont laissé place, sous l'effet des opérations de remembrement et de l'évolution des pratiques agricoles à des champs plus ouverts. Cette tendance historique encouragée à l'époque par des aides publiques a eu des impacts écologiques graves. La tendance s'est inversée depuis une dizaine d'années.

Les mesures agri-environnementales financées par l'Etat et l'Union européenne favorisent aujourd'hui, directement ou indirectement, le maintien de prairies et de maillages bocagers. Par ailleurs, la plantation et l'entretien des haies font partie, dans certains départements, des mesures susceptibles d'être contractualisées dans un contrat d'agriculture durable (CAD).

En Bourgogne, depuis les années 50, les linéaires de haies ont en moyenne diminué de 37%.

#### Partenaires du projet :

Agriculteurs  
Communes et groupements de communes  
Syndicats intercommunaux d'aménagement  
Conseils Généraux  
Lycées agricoles  
Fermes d'établissement public  
Associations  
Chambres consulaires

#### Dates clés :

2004 : lancement du premier appel à projets Bocage en direction des communes, départements, agriculteurs, associations.

2005 : élargissement du public ciblé : les fermes des établissements agricoles.

2006 : élargissement du public ciblé : les particuliers.

2006 : définition de la politique régionale en faveur de la biodiversité en Bourgogne visant notamment l'intervention sur la biodiversité remarquable et ordinaire en particulier sur le bocage



## Le développement durable, c'est possible !

bourguignon.

### Objectifs :

Permettre la création et la restauration du linéaire de haies en Bourgogne (reconquête du bocage), en s'appuyant sur des approches globales d'aménagement.

Sensibiliser les bourguignons aux enjeux liés à la biodiversité ordinaire, et aux fonctions des corridors écologiques constitués notamment par le réseau bocager.

### Points forts :

- projet intégrant la trame écologique existante : efforts de reconnexion des haies au bocage existant.
- Agriculteurs biologiques fortement impliqués.
- Partenariat avec l'ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon) pour l'instruction, le suivi et l'analyse des projets.
- Effet vitrine souhaité pour augmenter les initiatives.

### Points faibles :

- La prise de conscience de certains agriculteurs et des communes reste faible.
- Appui nécessaire en amont et pour le suivi des projets.
- Très peu de plantations de bosquets.

### Principes :

Pour permettre la création et la restauration d'une quarantaine de kilomètres de haies, la Région a lancé deux appels à projet, l'un en 2005, l'autre en 2006. 75 projets ont été retenus. L'appel à projet s'adresse aux agriculteurs, aux communes et à leurs groupements, aux départements ainsi qu'aux lycées agricoles et associations.

Pour l'appel à projets 2006, le Conseil régional soutient les projets de plantation et de restauration de haies s'inscrivant dans un cadre global et cohérent.

Les actions retenues sont :

- les études préalables sur les sites de plantation, comprenant l'analyse du site et l'élaboration d'un plan de gestion du bocage,
- les travaux de plantation et de restauration de haies d'arbres alignés et de boqueteaux,
- les travaux d'entretien pour les plantations nouvelles.

Les projets présentés doivent être adaptés à la région naturelle concernée. Ils doivent faire apparaître un programme d'actions pluriannuel ainsi que les modalités de restauration et d'entretien sur 3 ans.

Les linéaires doivent être suffisamment conséquents à l'échelle des territoires concernés par le projet et disposés de manière cohérente dans le paysage afin de reconstituer une trame bocagère de qualité. Les plantations prises en compte doivent se situer en zone rurale, exclusivement à l'extérieur des zones agglomérées.

Les plantations, toutes d'essences locales, peuvent être de trois ordres :

- haies champêtres,
- des arbres alignés,
- des boqueteaux (de superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>).

Le Conseil régional prend en charge 80 % de l'étude préalable et 70 % des travaux, après la signature d'un « contrat bocage », et 50 % de l'entretien des haies pendant 3 ans, afin qu'elles arrivent à maturité.

En dehors de cet appel à projets, les sites concernés par la plantation ou la restauration de haies peuvent constituer le support de programmes pédagogiques d'éducation à l'environne-



## Le développement durable, c'est possible !

ment à destination des scolaires, des agriculteurs ou du grand public. Ces projets peuvent être aidés par le Conseil régional. La Région Bourgogne intervient également auprès des communes, groupements de communes et associations foncières en faveur du bocage dans le cadre des travaux connexes au remembrement.

### Résultats en matière de...

#### \* Environnement :

- Amélioration de la qualité de l'eau (diminution des ruissellements).
- Protection des sols du pouvoir érosif de l'eau.
- Extension de la diversité de la faune et de la flore.
- Diminution des effets du vents.
- Plantation d'essences locales adaptées.
- Réduction de la monotonie du paysage.
- Intérêt cynégétique.
- Ecran contre la diffusion des engrais et pesticides.

#### \* Economie :

- Production de bois de chauffage.
- Production de fruits (pommes à cidre en Puisaye).
- Abris pour le bétail, brise-vent pour les cultures.

#### \* Social :

- Travail de concertation au tour des projets collectifs
- Travail avec des associations de réinsertion par le travail

#### \* Gouvernance :

- Signature d'un « contrat bocage » entre la Région et le porteur de projet, engageant les deux parties.
- Programmes pédagogiques autour des haies plantées.

### Chiffres clés

- 75 projets sélectionnés.
- longueurs minimales à planter :  
500 mètres/linéaire pour les collectivités ou associations  
300 mètres/linéaire pour les agriculteurs  
100 mètres/linéaire pour les lycées agricoles

### Coûts

Pour 2006 : budget prévu de 200 000 €

### Perspectives de développement :

Projet de signature de conventions avec les Conseils généraux, afin que les opérations de remembrement soient menées dans le respect du bocage : les haies enlevées pour agrandir les parcelles devront être replantées aux extrémités des champs.

### Contacts

Conseil Régional de Bourgogne

**Marie Thomas**, chargée de mission

17 boulevard de la Trémouille

BP 1602

21035 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.44.35.05



**Direction de l'information et de la communication**

Catherine FOURNIER

Email : crb@cr-bourgogne.fr

Guillemette HUSSON

Service Environnement et Développement Durable

Conseil Régional de Bourgogne

Tél : 03 80 44 37 54

"Contrats Bocage"  
appels à projets 2005 et 2006

